

NOTES HISTORIQUES  
SUR LA DÉCORATION  
DE LA  
CHAPELLE DE LA VIERGE  
*A LA CATHÉDRALE DE BOURGES*

AVANT LA RÉVOLUTION<sup>1</sup>

Par M. D. MATER

---

Il est curieux de constater que la mode, ce tyran critiqué mais toujours obéi, exerce son action despotique même dans les édifices religieux, que leur destination devrait, semble-t-il, garantir le mieux contre son influence destructive. La Chapelle de la Vierge à la Cathédrale, dont on va voir les noms successifs et les changements de décoration réitérés, fournira un nouvel exemple des variations qui peuvent se produire dans les milieux les plus immuables par nature.

Elle s'est d'abord appelée *Chapelle du Chef* ou du *Chevet*, à cause de sa situation au centre de l'abside, où

1. ROMÉLOT: *Description historique et monumentale de l'Eglise patriarcale, primatiale et métropolitaine de Bourges*, — Bourges, 1824, in-8°. — A. DE GIRARDOT et Hipp. DURAND: *La Cathédrale de Bourges*, — Moulins, 1849, in-12 — A. BUHOT DE KERSERS: *Histoire et Statistique monumentale du département du Cher*, — II, p. 156, in-4°. — BARREAU: *Description de la Cathédrale, des vitraux de Bourges, etc.*, — 1885, in-8°.

elle était le *Chef et comme à la tête des autres Chapelles*<sup>1</sup>. Elle fut ensuite connue sous le nom de *Chapelle du duc*, parce que Jean de France, duc de Berry, avait fondé en 1367 une messe à dire chaque jour à l'aurore et à perpétuité, à l'autel de la bienheureuse Marie derrière l'autel de saint Guillaume<sup>2</sup>; messe que l'on appelait la *messe au duc* et qui fut dite jusqu'à la fin de l'année 1793.

Cette fondation fut-elle l'unique motif qui fit baptiser ainsi la Chapelle du Chevet, et le grand bâtisseur qu'était Jean de Berry, ne se plut-il pas à embellir un sanctuaire pour lequel il avait une dévotion particulière? On peut le penser, mais jusqu'à ce jour on n'en a pas trouvé la preuve.

On ne sait absolument rien sur ce qu'il advint de la Chapelle de la Vierge pendant le cours des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. On peut supposer qu'elle eut sa part des divers désastres subis par la Cathédrale, notamment de l'incendie de 1559, qui atteignit tous les bas côtés de l'abside, en y faisant des ravages auxquels sa situation ne lui permettait guère d'échapper. L'occupation protestante de 1562 ne dut pas davantage la laisser indemne; on sait que le tombeau et l'autel de saint Guillaume, qui étaient tout à côté, furent saccagés, ce qui donne à croire qu'elle éprouva également le vandalisme des religionnaires.

Au xvi<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvii<sup>e</sup>, on avait vu s'élever et grandir une ancienne famille du

1. ROMÉLOT : OUVR. cité, 200.

2. GIRARDET et DURAND : OUVR. cité, 106.

Berry, la maison de la Châtre qui, par ses possessions considérables et par l'éclat des hautes dignités dont elle était revêtue, était arrivée à dominer complètement la province qu'elle gouvernait pour le Roi quand ce n'était pas contre lui qu'elle exerçait son pouvoir, comme au temps de la Ligue. Deux de ses membres, Gabriel de la Châtre et Claude de la Châtre, son petit-fils et le plus illustre de tous, furent enterrés dans la Cathédrale.

Gabriel de la Châtre, conseiller d'Etat, capitaine des gardes du Corps, chambellan et maître d'hôtel du Roi, dont l'Épithaphe fera d'ailleurs connaître plus complètement les seigneuries, les dignités et les services, avait épousé en premier mariage Marie de Saint-Amadour, dont il eut entre autres enfants Claude II de la Châtre, et en secondes noces Jeanne Sanglier. Il mourut le 9 mars 1538 et fut enseveli dans la Cathédrale, sans que l'on sache rien des accords qui lui permirent d'obtenir cette faveur du Chapitre.

Claude de la Châtre, III<sup>e</sup> du nom, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, bailli et gouverneur du Berry, maréchal de France, dont l'Inscription funéraire donnera aussi plus en détail les seigneuries, titres et honneurs, voulut reposer près de son aïeul et à l'âge de 73 ans, quand l'heure lui parut proche, consigna dans un testament qui porte la date du 23 avril 1609, ses volontés suprêmes. Voici ce document <sup>1</sup> :

1. Archives du Cher: G., fonds Saint-Etienne, Chap. métrop.,  
ms<sup>o</sup> 3, Titre des fondations, n<sup>o</sup> 58.

« Fut présent en sa personne hault et puissant seigneur  
 « messire Claude de la Chastre, mareschal de France,  
 « conseiller du Roy en ses conseils, chevalier des ordres  
 « de sa Majesté, capitaine de cent hommes de ses  
 « ordonnances, baron de la Maisonfort, seigneur de la  
 « Ferté de Nouhant-le-Fusellier, gouverneur et lieu-  
 « tenant pour le Roy es duchez de Berry et Orléans,  
 « bailly dudict Berry, capitaine de la Grosse Tour  
 « dudict Bourges, estant de présent audict Bourges logé  
 « au logis du Roy, proche la Sainte-Chappelle roiale dud.  
 « Bourges, désirant, luy madame sa femme et messieurs  
 « ses enffans, estre compris à perpetuité aux prières  
 « de l'Eglise catolicque apostolicque et romaine comme  
 « enfant d'icelle, veult et desire, soubz le bon plaisir  
 « de messieurs les doyen chanoines et chapitre de  
 « l'Eglise monsieur saint Estienne de ladicte ville de  
 « Bourges, son ame estant séparée de son corps, estre  
 « inhumé et enterré en l'Eglise basse dudict saint  
 « Estienne, au dessoubz de la chappelle Nostre Dame,  
 « qui est derrière le cœur de ladicte Eglise et droict à  
 « droict de la susd. Chappelle, en laquelle chappelle  
 « Nostre Dame, il veult et entend qu'il soit par  
 « chascune sepmaine non seulement après son décèz,  
 « mais dès à présent, à commencer du jour qu'il plaira  
 « à messieurs de l'Eglise accepter son intention, trois  
 « messes basses assavoir l'une le lundy de la sepmaine,  
 « la deuxiesme le mercredy et la troisesme le sabmedy,  
 « qui seront dictes les deux premières en commemora-  
 « tion des trespassez et l'autre en l'honneur de Nostre  
 « Dame, incontinant après que matines seront dictes  
 « en ladicte eglise, dictes et parachevées. Lesquelles

« messes mond. seigneur veult et entend estre dictes  
« par maistre Nicollas De Fer, chanoine et archediacre  
« en ladicte esglize et son ausmonier, tant quil vivra  
« ou par tel autre chanoine que ledict sieur Defer  
« commettra en son absence et apres le décès dudict  
« De Fer par celluy ou ceulx que commettra ledict  
« chapitre de ladicte église, pourveu qu'ilz soient  
« chanoines residens en ladicte eglise.

« Pour la fondation desquelles messes mondiet sei-  
« gneur promet et s'oblige dès à présent, à commancer  
« du jour de l'acceptation de la presente fondation,  
« payer et bailler ausdictz doyen chanoines et chap<sup>re</sup>  
« dudict saint Estienne la somme de cinquante deux  
« livres tournois de rente perpetuelle racheptable.  
« Neantmoins pour la somme de mil quarente livres  
« a ung seul paiement, quand il plaira audict seigneur,  
« ses hoirs et aians causes à la charge et non aultre-  
« mant que ledict Seigneur pourra et luy sera loysible  
« de faire accomoder ladicte chappelle soit de painctures  
« tableaux ou vistres, ainsy que bon luy semblera ou  
« à ses successeurs. Comme aussy de pouvoir metre  
« ou faire metre et poser par luy et ses successeurs  
« aux deux pilliers qui sont vis à vis de la dicte chap-  
« pelle, assavoir sur l'ung d'iceulx son efigie et reman-  
« brance et sur laultre une Nostre Dame de Pitie,  
« laquelle rente sera prinse et reçue par sondict aul-  
« mosnier tant qu'il vivera ou par celluy ou ceux qui  
« diront lesdictes messes en son absence, ainsy qu'il  
« advisera, et après son decedz par celluy ou ceux qui  
« seront commis et deputez par ledict chapitre lequel  
« son dict aulmosnier et après luy celluy qui sera nommé

« par ledict chapitre demourra chargé de ladicte  
 « chappelle ensemble des ornemens desquelz ledict  
 « Seigneur entend meubler ladicte chappelle sans qu'ils  
 « soient employez ailleurs qu'a l'effect de la dicte fon-  
 « dation, comme aussy ceux qui diront lesdictes messes  
 « seront tenus fournir et entretenir le luminaire qui  
 « conviendra avoir durant icelles messes lesquelz orne-  
 « ments le Chapitre sera tenu entretenir à ses despens  
 « et quand ils seront failliz en fourniront d'autres ».

. . . . .

Claude de la Châtre avait tenu à faire prier de son vivant pour le repos de son âme, car cette partie de son testament devait, comme on l'a vu, recevoir une exécution immédiate, mais cette fondation n'était pas la seule qu'il eut faite en faveur du Chapitre de la Cathédrale : tous les mois devait être dit pour lui un salut remplacé à chaque trimestre par un anniversaire solennel<sup>1</sup>.

Il survécut cinq années à la confection de son testament et fit exécuter sous ses yeux les travaux d'embellissement que le Chapitre l'avait autorisé à faire dans la chapelle de la Vierge. En effet, il fit poser en 1611, sur le côté gauche de cette chapelle, son épitaphe en langue française gravée avec son écusson sur une table de marbre noir. En face, c'est-à-dire du côté droit, se trouvait avec son blason, sur une table de marbre noir de même grandeur, l'épitaphe de Gabriel de la Châtre : l'entière similitude de ces deux monuments funéraires donne à penser que l'un et l'autre furent faits par ses ordres et installés en même temps.

1. Arch. du Cher, G, fonds Saint-Etienne, Chap. metr., fondations, 1<sup>re</sup> 3 et 4.

On plaça, vraisemblablement à la même époque, sur la colonne hexagonale qui est à gauche dans la chapelle, le buste en marbre blanc du maréchal, représenté à mi-corps. En face et sur la colonne semblable qui est à droite, on devait, d'après le testament, mettre une statue de Notre-Dame-de-Pitié, mais on pensa sans doute que le portrait de Gabriel de la Châtre devait figurer en face de celui de son petit-fils. Pour concilier autant que possible ces préoccupations de vanité humaine avec l'engagement religieux qui avait été solennellement pris, on imagina de peindre une Vierge sur le casque de l'effigie de Gabriel, au-dessus de l'œil droit, sans que le choix de cet endroit, voulu très particulièrement, mais d'ailleurs inexplicable, puisse atténuer en rien l'inconvenance de ce subterfuge.

Les vitraux furent entièrement refaits. On dut tout d'abord modifier l'ancien fenestrage contemporain de la construction de la chapelle et adapter aux ouvertures les divisions flamboyantes qui caractérisent l'époque de la Renaissance. Les vitraux étaient fort beaux, mais ils ont gravement souffert : une partie en a été enlevée lors des travaux de décoration de la chapelle, qui furent exécutés postérieurement, puis on a intercalé d'autres morceaux empruntés à diverses chapelles, de telle sorte que la décoration a perdu toute unité de conception et que le sujet représenté sur les verrières, *la vie et les légendes de la sainte Vierge*, se trouve gravement altéré.

Les armes des la Châtre écartelées pour Gabriel avec celles de Marie de Saint-Amadour, et pour Claude avec le blason de Jeanne de Chabot-Jarnac, rappelaient le

nom des donateurs. Le monogramme de Claude et de Jeanne de Chabot, deux C adossés, traversés par un I et son chiffre, deux Y entrelacés, étaient accolés les uns et les autres de quatre S barrés ou fermés, qui signifiaient *fermesse* pour *fermeté* ; on les voit encore<sup>1</sup> dans la verrière et ils attestent quels en furent les donateurs. Ces divers travaux avaient donc, avant même son décès, consacré la prise de possession de la chapelle par la Châtre, et dès l'année 1612, un voyageur allemand, Jodocus Sincerus, pseudonyme sous lequel se cachait un thuringien nommé Zinzerling, étant venu à Bourges, mentionne dans son récit, comme une des choses que l'on remarquait dans la Cathédrale, « une chapelle près du chœur, c'est celle d'un vaillant guerrier, Claude de la Châtre, gouverneur de Bourges, d'Orléans, ... qui commanda avec distinction l'armée sous les derniers rois<sup>2</sup> ».

Claude de la Châtre mourut le 18 décembre 1614 et son corps fut enseveli comme il l'avait voulu *dans l'église basse de Saint-Etienne, au-dessous de la chapelle de Notre-Dame...*, et droict à droict de ladite chapelle, où étaient déjà les restes de son aïeul. Il ne semble pas que les travaux qui restaient à terminer, aient été poussés avec une suffisante activité, car deux ans après, le tombeau du maréchal n'était pas encore achevé. Le chapitre de la Cathédrale prescrivait en effet, à la date du 15 février 1617, aux chanoines de Fer et Mestier, ainsi

1. DES MÉLOIZES : *Les Vitraux de la Cathédrale de Bourges, postérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle*, 16.

2. H. BOYER : *Anciens voyageurs dans le Berry : II Jodocus Sincerus. (Almanach du département du Cher, 1860, p. 39.)*



qu'au maître de l'œuvre, d'y faire placer une pierre qui manquait<sup>1</sup>. Peut-être s'agit-il de la dalle de marbre noir, sur laquelle était gravée l'inscription latine qui est rapportée par la Thaumassière<sup>2</sup>.

Deux savants religieux qui, au cours d'un véritable voyage archéologique, passèrent à Bourges au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, dom Edmond Martène et dom Ursin Durand, ont laissé de la partie de l'église souterraine où Claude de la Châtre est enseveli, une description qui rentre dans notre sujet en précisant l'endroit de cette sépulture, et de plus qui offre à raison de certaines découvertes récentes, un intérêt d'actualité : « Il y a au-dessous de ce vaste édifice une église souterraine, mais qui ne va pas jusqu'au jubé. Dans le fond de cette église il y a un autel... devant cet autel on voit le lieu de la sépulture de messieurs de la Châtre et vis-à-vis un tombeau de Notre-Seigneur dont les figures sont inestimables. On est surpris que les Huguenots ne les aient pas brisées<sup>3</sup>. »

Pour compléter la décoration de la chapelle on y déposa, comme un pieux hommage du défunt, les pièces du grand et petit honneur qui avaient figuré aux funérailles solennelles faites au Maréchal, les 23 et 24 février 1615, lorsque son corps fut transporté à Bourges du château de la Maisonfort où il était décédé.

1. Arch. du Cher : G. f<sup>o</sup> Saint-Etienne, Chap. métr. reg. capitulaire, 1617 à 1620, f<sup>o</sup> 50.

2. LA THAUMASSIÈRE : *Histoire de Berry*, 862.

3. *Voyage littéraire de deux religieux Bénédictins* (Doms Edmond Martène et Ursin Durand), de la Congrégation de Saint-Maur : 1717, I, 24.

Devant le cercueil marchaient sept gentilshommes chargés des *sept pièces du petit honneur*, c'est à savoir, les éperons, les gantelets, l'épée, le heaume, l'écu, la cotte d'armes et la lance ; venaient ensuite les *grandes pièces d'honneur* : le bâton de maréchal de France, le bâton de l'ordre, l'enseigne et le guidon, portés par quatre gentilshommes dont les noms ont été conservés.

Après le *libera*, chacun des nobles porteurs des pièces d'honneur, s'avancant à son tour à l'appel du héraut d'armes, saluèrent l'autel, l'endroit où était le corps, puis M. de la Châtre fils, enfin remirent les armes et insignes qu'ils tenaient au héraut<sup>1</sup>. Ce sont ces objets qui furent exposés dans la chapelle, à l'exception du bâton de Maréchal et du bâton de l'ordre, remplacés par deux écussons aux armes du Maréchal, entourés des ordres du Roi, traversés des bâtons de Maréchal de France en sautoir.

On va retrouver les honneurs de Claude de la Châtre, savoir comment ils étaient exposés, connaître enfin, avec tous les embellissements qui y avaient été apportés, la chapelle de Notre-Dame, d'après le procès-verbal de description suivant dressé le 15 mai 1638<sup>2</sup> :

« Aujourd'huy sabmedy quinziesme may mil six  
« cent trente huict est comparu par devant moy Pierre  
« Dugué licentié es droicts no<sup>rs</sup> tabellion et gardenottes

1. L'Ordre observé aux convoy et funérailles de defunt Monseigneur messire Claude de la Chastre, mareschal de France, les lundy et mardy 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> jours de février 1613. — Jean CHENU: *Le Livre des Offices*, titre 40, chap. xxxv, p. 1044 et suivants. — RAYNAL: *Histoire du Berry*, IV, p. 248 et s.

2. Arch. du Cher : E, 2509.

« royal et hereditier en Berry residant en icelle ville de  
« Bourges subz<sup>né</sup>, noble et scientifique personne Mes-  
« sire Antoine Robert prêtre cy devant chanoine de la  
« S<sup>te</sup> Chappelle de Bourges y demourant parr. de S<sup>t</sup>  
« Hypolite, lequel m'a déclaré aux charge et mande-  
« ment de fr. fr. extraits de certaines epitaphes con-  
« cernant la Maison de la Chastre estant en l'église  
« Cathedrale de S<sup>t</sup> Estienne dud. Bourges et m'a re-  
« quis me transporté avec luy en lad. eglise pour fr.  
« lesd. extraits, obtemperant a laquelle requeste je  
« me suis avec led. s<sup>r</sup> Robert transporté en lad. Eglise  
« de S<sup>t</sup> Estienne de Bourges, ou estant il m'a montré  
« une chappelle qui est tout au bout de lad. église du  
« costé du soleil levant au dessus du chœur d'icelle en  
« laquelle sont les epitaphes et choses desquelles j'ay  
« faict extrait et description ainsy qu'il ensuit.

« Premièrement au costé droict d'icelle chappelle,  
« il y a une figure relevée en bosse sur l'un des pilliers  
« de la muraille d'icelle, representant un visage  
« d'homme avec un armet à l'antique, au rebord dud.  
« armet au dessus de l'oiel droict est peinturéz une  
« petite Nostre-Dame, ledict visage sans barbe et avec  
« longs cheveux.

« Au dessus de cette figure, y a une grande table  
« de marbre noir de haulteur de six à sept pieds, et  
« de trois de large et plus. Au hault de laquelle table  
« par le melieu sont les armes de la Chastre qui sont  
« champées de gueules à une croix ancrée vairée en-  
« tourée de l'ordre de Saint-Michel.

« Au dessoubs desd. armes est gravé en grosses let-  
« tres d'or ce qui suit : *Hault et puissant seigneur Mes-*

« sire Gabriel de la Chastre sieur de Nançay, Besigny,  
 « Sandray et Sigonneau, baron de la Maisonfort, Con-  
 « seiller du Roy en son Conseil d'Etat, troisieme de sa  
 « maison, Capitaine de l'ancienne garde françoise du  
 « corps de sa Majesté, prévost de l'Ordre S<sup>t</sup>. Michel,  
 « Maistre des Cérémonies de France, Chambellan et Mais-  
 « tre d'hostel ord<sup>re</sup> du Roy, Capitaine de la Grosse Tour  
 « de Bourges et des chateaux de Mehung-sur-Yeuve et Ro-  
 « morantin, l'un des gouverneurs de Messieurs les Enfans  
 « du Roy François premier : lequel Messire Gabriel a  
 « servi quatre roys, scavoir Louis XI, Charles VIII,  
 « Louis XII, François premier, et trépassa le mardy  
 « neufiesme jour de mars 1538<sup>1</sup>. .

« Du mesme costé droict aux visture de lad. chap-  
 « pelle sont deux escussons, le premier desquels est de  
 « la Chastre escartelé de S<sup>t</sup>. Amadour qui porte de  
 « gueules à trois testes de loup arrachés d'argent 2. 1.  
 « cy dessous descript, entouré des ordres du Roy et  
 « couronné d'une couronne comtalle. L'autre est en  
 « fusées ou sont les armes de la maison du surnom  
 « Chabot Jarnac qui sont champées d'or à trois cha-  
 « bots de gueules peris en pal, 2. 1. entourées d'une  
 « cordelière et couronnées d'une couronne comtalle.

« Du costé gauche de lad. chappelle vis à vis de la  
 « susd. figure et table de marbre, il y a une autre figure  
 « en bosse beaucoup plus grosse et plus grande que la  
 « précédente, représentant un homme jusqu'à la cein-  
 « ture armé de cuirasse, par dessus le cordon de l'ordre  
 « est une escharpe blanche, tenant en sa main droicte

. 1. Rapporté dans la Thaumassière, avec quelques variantes.

« un baston de Maistre Mareschal du camp, et de l'au-  
 « tre la poignée de l'espée, la teste d'icelle descouverte,  
 « portant une longue barbe et les cheveux courts.

« Au dessus de laquelle figure il y a une table de  
 « marbre noir pareille de grandeur à la précédente,  
 « depuis le hault de laquelle tirant vers le melieu, est  
 « gravé un escusson d'armes en ovalle, de la Chastre  
 « qui porte (comme dessus a esté expliqué) de gueules à  
 « une croix ancrée et vairée escartelé de Saint Ama-  
 « dour, qui porte de gueules à trois testes de loup  
 « arrachées d'argent 2. 1. timbrées d'un armet taré de  
 « front, lambrequiné des émaux dudit escu, ledict  
 « timbre surchargé d'un cimier d'une teste de more au  
 « tortil, et pour supports et tenants dud. escu deux  
 « lyons d'or.

« Au dessoubz dud. escusson dans lad. table sont  
 « gravez avec motié en grosses lettres d'or : *Hault et*  
 « *puissant seigneur Messire Claude de la Chastre, baron*  
 « *de la Maisonfort, Sandray, Nouan le Fuselier, la*  
 « *Ferthe, Chevalier des ordres du Roy, Capitaine de cent*  
 « *hommes d'armes de ses ordonnances, Bailly et Gouver-*  
 « *neur de Berry, Gouverneur et lieutenant général pour*  
 « *Sa Majesté en la ville d'Orléans, Cap<sup>no</sup> de la Grosse*  
 « *Tour de Bourges, Conseiller du Roy en ses Conseils*  
 « *d'Estat et privé, et Mareschal de France, lequel a*  
 « *servi six Roys, a scavoir Henry second, aux guerres de*  
 « *Piedmont et d'Italie, François second, Charles neu-*  
 « *fiesme, Henry troisesme, Henry le Grand quatrièsme,*  
 « *et Louis treiziesme à présent regnant et a faict faire*  
 « *cette epitaphe en l'année présente 1611.*

« Au dessus dicelle table de marbre il y a un casque de  
 « couleur d'eauë à filures d'or. Au droict dudict. casque  
 « tirant hors la chappelle sont attachés au plus gros  
 « pilliers sortant de la muraille, deux gantelets de  
 « mesme couleur d'eauë à filures d'or et au dessoubz  
 « d'iceux une espée dont la garde est doree et le four-  
 « reau de velours noir, et à costé de lad. espée une  
 « paire d'esperons doréz.

« Au droict tirant au dehors de lad<sup>e</sup> chappelle y a  
 « une lance peincte en noir, et plus hault du mesme  
 « coste tirant vers la voulte est attachée une cornette,  
 « et de l'autre costé, vis à vis un guidon, les deux de  
 « damas blanc parsemez de flames, et plus hault dans  
 « la voulte au dehors de lad. chappelle et au-devant  
 « d'icelle est suspenduë une cotte d'armes de velours  
 « noir ayant deux croix de satin blanc par le devant  
 « et par le derrière.

« Plus bas du costé droict en entrant en lad. chap-  
 « pelle au dessoubz dudict guidon il y a un escu de  
 « bois en forme de bouclier attaché au bout d'un fil  
 « sortant de la muraille, sur lequel escu sont armoyez de  
 « part et d'autre deux escussons aux armes de la  
 « Chastre et S<sup>t</sup> Amadour, entourez des ordres du Roy,  
 « traversés en sautoir des bastons de Mareschal de  
 « France.

« A la clef de la voulte de ladicte chappelle y a un  
 « pareil escusson entouré des ordres du Roy, et cou-  
 « ronné d'une couronne comtalle.

« Ce faict sont comparus par devant Moy No<sup>re</sup> royal  
 « susd. l'Illustrissime et Réverendissime prelat Monsei-  
 « gneur Messire Roland Hebert patriarche Archevesque

« de Bourges, primat d'Aquitaine estant en son palais  
 « archiepiscopal, Nobles et Scientifiques personnes  
 « Messieurs Jean Jacques Labbe doyen de lad. Eglise  
 « Cathedrale de Bourges et Mathieu Perot Chancelier  
 « dicelle Eglise et de l'université de Bourges, et Noble  
 « Daniel Millet Con<sup>sr</sup> du Roy, trésorier de France au  
 « bureau des finances de la Généralité de Languedouy  
 « estably aud. Bourges, lesquels ont attesté les choses cy  
 « dessus contenir verité et estre en lad. chappelle, ainsy  
 « qu'elles sont cy devant extraites et descriptes. En  
 « foy de quoy ils ont soubz<sup>ns</sup> dont et de tout ce que dessus  
 « ay octroyé et dressé le présent acte ce requerant ledit  
 « s<sup>r</sup> Robert pour servir en temps et lieu ce que de raison.  
 « Fait à Bourges audict hostel archiepiscopal les  
 « jour et an susd. après midy en présence de véné-  
 « rables et discrettes personnes m<sup>re</sup> Roland Boquet  
 « prêtre et chanoine en l'Eglise collegiale N<sup>re</sup> Dame du  
 « Puellier, aulmosnier et portecroix ord<sup>re</sup> de Monsei-  
 « gneur l'Archevesque et Gilbert Lecointe clerc dem<sup>t</sup>  
 « aud. Bourges, tesmoings. (Signatures): — Rolland.  
 « P. P. Ar. de Bourges. — J. J. Labbe — M. Perrot.  
 « — Robert. — B. Bocquet. — (illisible). — Lecointe.  
 « — Dugué. »

Le document qui précède, véritable procès-verbal de constat, destiné à faire état des embellissements apportés dans la chapelle de Notre-Dame par la famille de la Châtre, passe sous silence tout ce qui est étranger à ces innovations et notamment ne dit pas un mot de l'autel qui venait cependant de subir d'importantes modifications.

Henry de Bourbon, prince de Condé et gouverneur

de Berry, ayant fait en faveur de l'église de Bourges, une fondation de 1,000 livres tournois, le chapitre, pour perpétuer le souvenir de cette libéralité, décida de faire faire un tableau et de le placer dans la chapelle de Notre-Dame<sup>1</sup>. »

Bien des erreurs ont été imprimées sur cette peinture, erreurs certaines, mais assez difficiles à rectifier. M. de Chennevières<sup>2</sup> raconte que Jean Boucher, alors dans toute la force de son talent, fut chargé de la confection de cette toile qui représentait une *Nativité* et se trouverait aujourd'hui à la Cathédrale, dans la chapelle de la Conception de la Vierge. En fait, la prétendue *Nativité* est une *Adoration des Bergers*, portant la date de 1610, ce qui ne permet pas de l'identifier avec une peinture qui n'a été exécutée qu'après 1623. Quoi qu'il en soit, ce tableau<sup>3</sup> encastré dans une boiserie devait altérer profondément l'ensemble de l'ornementation et le style de la chapelle, peut-être même commencer à endommager ses belles verrières.

En 1757 se produisirent de nouveaux changements et de plus graves atteintes à l'ancienne décoration. La Sainte-Chapelle de Jean de Berry venait d'être supprimée, ce qu'elle renfermait était donné presque en totalité à la Cathédrale et allait y être transféré. Un des

1. Arch. du Cher: G, f<sup>s</sup> Saint-Etienne, Chap. métr., titres de fondation, l<sup>rs</sup> 3, n<sup>o</sup> 62.

2. DE CHENNEVIÈRES-POINTEL. *Peintres provinciaux de l'ancienne France*, II, 106.

3. Ce tableau mesure 1<sup>m</sup> 55 de hauteur sur 1<sup>m</sup> 89 de largeur, ce qui paraît bien grand pour mettre au-dessus de l'autel, devant les verrières, dont les meneaux ne sont pas à plus de 1<sup>m</sup> 50 l'un de l'autre.



monuments les plus remarquables de cet édifice, au rond-point duquel il était placé, était l'autel de Notre-Dame la Blanche. Au-dessus de l'autel il y avait un groupe en marbre, œuvre probable de Jehan de Cambray, composé de la Vierge tenant l'enfant Jésus, et de quatre anges, deux de chaque côté; par devant étaient les effigies du duc et de la duchesse à genoux.

On décida de reconstituer, dans la mesure du possible, cet ensemble décoratif à la Cathédrale, dans la chapelle de la Vierge : les statues de Jean de Berry et de Jeanne de Boulogne furent mises, la première à droite, la seconde à gauche, en dehors de la chapelle, à cause de l'insuffisance d'espace. Quant au groupe de marbre, son importance nécessita une surélévation du rétable et des boiseries, dont un détail signalé par Romelot<sup>1</sup> permet de juger les dimensions. Ces boiseries dépassaient sans doute en hauteur les deux pilastres octogonaux en pierre, qui portaient les bustes de Gabriel et de Claude de la Châtre, car ces bustes furent placés sur deux consoles fixées à la boiserie. C'est à cette nouvelle ornementation qu'il faut attribuer en grande partie les dégâts causés aux verrières, dont elles recouvraient tout le bas.

On ignore si d'autres changements ont été apportés à la décoration de la chapelle jusqu'à l'époque de la Révolution, dont les dévastations furent particulièrement désastreuses dans cette partie de la Cathédrale. Les bustes de Gabriel et de Claude de la Châtre furent brisés et on n'en a rien pu sauver ; quant au groupe de

1 ROMELOT *ouvr. cite*, 201

Jehan de Cambray, la tête de la Vierge et celles de plusieurs anges furent cassées, mais malgré ces stupides mutilations, recueilli dans l'église souterraine, ce beau morceau de sculpture a été sauvé<sup>1</sup>.

Quant aux boiseries, elles furent vendues, ainsi qu'il appert du procès verbal de vente des effets de la ci-devant église de Saint-Etienne de Bourges, qui eut lieu le 22 messidor et jours suivants de l'an II, dont l'article 417 est ainsi conçu : « Toute la boiserie d'autel, « son gradin et son marchepied y étant estimés, 35 livres, mis à prix par le citoyen Charlet à 40 livres... et adjugés au citoyen Theneveau pour 51 livres<sup>2</sup>.

1. Le groupe de Notre-Dame la Blanche, brisé en trois fragments, fut retrouvé dans l'église souterraine. La statue de la Vierge, restaurée par Jules Dumoutet, a repris sa place antérieure, et les anges ont été déposés au Musée, en exécution d'une délibération de la fabrique de la Cathédrale portée à la connaissance du Conservateur, par une lettre de M de Lutho, vicaire général, en date du 11 décembre 1844.

2. Arch. du Cher : Q, n° 317.

---